Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur :
centraledesmarchés.com

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 2019, 4,07 € ht la ligne.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Marchés publics

Procédure adaptée

CA Mont Saint-Michel - Normandie

Travaux de génie civil, service déchets

PROCÉDURE ADAPTÉE

CA Mont Saint-Michel - Normandie. Correspondant : service commande publique, 1, rue Général-Ruel, 50300 Avranches. Tél. 02 33 89 67 00.
Télécopieur 02.33.68.10.52. Courriel : commandepublique@msm-normandie.fr
Adresse internet : http://ca-montsaintmichel-normandie.e-marchespublics.com
Retrait des dossiers : adresse internet du profil d'acheteur :
http://ca-montsaintmichel-normandie.e-marchespublics.com
Objet du marché : travaux de génie civil, service déchets.
Type de marché de travaux : exécution.
CPV : objet principal : 45200000.
L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.
Accord-cadre avec un seul opérateur.
Durée de l'accord-cadre : 1 an.
Nombre de reconductions éventuelles : 1 sans excéder 2 ans.
Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.
Type de procédure : procédure adaptée.
Date limite de réception des offres : 24 novembre 2020 à 12 h 00.
Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.
Date d'envoi du présent avis à la publication : 6 novembre 2020.

Communauté de communes **Pré-Bocage Intercom**

Travaux de construction du pôle de santé libéral et ambulatoire de Caumont-sur-Aure

PROCÉDURE ADAPTÉE AVEC POSSIBILITÉ DE NÉGOCIATION

Identification du maître d'ouvrage : communauté de communes Pré-Bocage Intercom. Adresse : 31, rue de Vire, Aunay-sur-Odon, 14260 Les Monts-d'Aunay.
Mandataire agissant au nom et pour le compte du pouvoir adjudicateur : Shema.
Adresse :15, avenue Pierre-Mendès-France, BP 53060, 14018 Caen cedex 2.
Objet du marché : travaux de construction du pôle de santé libéral et ambulatoire de Caumont-sur-Aure.
Lieu d'exécution : 2, route de Torigni, Caumont-l'Eventé, 14240 Caumont-sur-Aure/.
Mode de dévolution : marché passé en lots séparés :
Lot 01 : fondations, gros oeuvre.
Lot 02 : charpente, ossature bois, bardage.
Lot 03 : couverture, étanchéité.
Lot 04 : menuiseries extérieures aluminium.
Lot 05 : menuiseries intérieures.
Lot 06 : cloisons, doublages, plafonds, plafonds suspendus.
Lot 07 : sols souples.
Lot 08 : carrelage, faïence.
Lot 09 : table élévatrice.
Lot 10 : plomberie, chauffage, ventilation.
Lot 11 : électricité.
Lot 12 : photovoltaïque.
Lot 13 : VRD, aménagements extérieurs.
Procédure de passation : procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation.
Montant total prévisionnel des travaux : 1 258 000 euros HT.
Critères d'attribution : le maître de l'ouvrage choisira l'attributaire du marché sur la base des critères de sélection suivants selon la pondération suivante pour les lots suivant : 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 13.
Critère pondération sous-critères :
Valeur technique 40 % :
- 10 % description des moyens humains mis en œuvre pour réaliser le marché,
- 10 % description de l'organisation du chantier et des procédés d'exécution,
- 5 % description des matériaux et matériels mis en œuvre,
- 10 % pertinence des moyens mis en œuvre pour le respect et l'optimisation des délais/planning,
- 5 % mesures mise en œuvre pour limiter les contraintes environnementales.
Gestion des déchets :
Prix 60 %.
Pour le lot n° 12, photovoltaïque, le maître de l'ouvrage choisira l'attributaire du marché sur la base des critères de sélection suivants selon la pondération suivante :
Critères pondération sous-critères :
Valeur technique 40 % :
- 10 % production du matériel proposé selon la simulation prévisionnelle fourni,
- 10 % description des moyens humains mis en oeuvre pour réaliser le marché,
- 5 % description de l'organisation du chantier et des procédés d'exécution,
- 10 % pertinence des moyens mis en œuvre pour le respect et l'optimisation des délais/planning,
- 5 % mesures mise en œuvre pour limiter les contraintes environnementales, gestion des déchets.
Prix 60%
Retrait du dossier de consultation : sous format électronique à l'adresse suivante : http://www.shema.fr (Rubrique : «Consultez nos Appels d'Offres»).
Dates de visite du site pour les lots 1 et 13 : vendredi 20 novembre 11 h 30-13 h 00 ou mercredi 25 novembre 14 h 00-15 h 00.
Date limite de remise des offres : 1er décembre 2020, 16 h 00.
Date d'envoi de l'avis à publication : 6 novembre 2020.

Découvrez les nouveautés des
Editions OUEST-FRANCE
Beaux-livres • Maison décoration • Tourisme • Histoire
Cuisine • Loisirs créatifs • Pratique • Nature • Jeunesse
www.editionsouestfrance.fr

Syndicat du Camping de La Vanlée

Viabilisation EU-AEP pour emplacements de mobil-homes, programme 2021

PROCÉDURE ADAPTÉE

Nom et adresse de l'organisme acheteur : Syndicat du Camping de La Vanlée, mairie, 1, place de la Mairie, BP 21, 50290 Bricqueville-sur-Mer.
Tél. 02 33 61 58 33. E-mail : syndicatcampingvanlee@orange.fr
Objet du marché et description du marché : viabilisation EU-AEP pour emplacements de mobil-homes, programme 2021.
Accord-cadre avec un seul opérateur.
Type de marché : travaux.
Type de procédure : procédure adaptée.
Site ou lieu d'exécution : camping de La Vanlée.
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli : http://www.fm-repro.fr
Conditions de participation : voir règlement de consultation.
Critères d'attribution des offres : offres les plus avantageuses appréciées en fonction des critères énoncés dans le document du règlement de consultation.
Date limite de réception des offres : le 2 décembre 2020 à 10 h 00 au plus tard.
Recours : tribunal administratif de Caen, 3, rue Arthur-Leduc, BP 25086, 14050 Caen cedex. Tél. 02 31 70 72 72. Courriel : greffe.ta.caen@jradm.fr
Date d'envoi du présent avis : 9 novembre 2020.

Adjudications immobilières

ANNULATION ADJUDICATION

L'adjudication initialement prévue le 19 novembre 2020 à 15 h 00 en l'étude de Me Bénédicte Noël, notaire à Fyé (Sarthe), 10, rue Charles-Perrault, est annulée en raison de la pandémie de coronavirus.

Vie des sociétés

In Extenso
Experts-Comptables

AVIS

Avis est donné de la constitution de la SARL MC Rénovation au capital de 2 500 euros.
Siège social : 2, rue Louis-Liron, Coudeville-sur-Mer (50290).
Objet : toutes prestations de maçonnerie, réparation/rénovation de tous bâtiments ; menuiseries intérieures et aménagement/agencement de tous bâtiments ; revêtements de sols et murs, carrelage, faïence. Et, plus généralement, tous travaux d'entreprise générale de bâtiment de second oeuvre. Et commercialisation de tous produits et matériaux associés.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de Coutances.
M. Mathieu Canonne, domicilié 2, rue Louis-Liron à Coudeville-sur-Mer (50290), est nommé gérant pour une durée illimitée.

OGI-France

Organisme mixte de gestion agréé
par l'administration fiscale
sous le n° 105350
1, rue de la Croix-Désilles, Cap Sud
35400 SAINT MALO

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

CONVOCATION

Cher Membre,
Dans le contexte de l'épidémie du Covid-19 et des mesures législatives prises pour limiter les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires, le conseil d'administration d'OGI France a décidé de tenir son assemblée générale à huis clos, hors la présence physique de ses membres, conformément à l'ordonnance n° 2019-321 du 25 mars 2020.
Cette assemblée générale ordinaire se tiendra au siège social d'OGI France, le lundi 30 novembre 2020, à 14 h 00, 1, rue de la Croix-Désilles, 35400 Saint-Malo, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- rapport sur la gestion du conseil d'administration et sur la situation morale et financière d'OGI France,
- rapport des censeurs sur la gestion financière de l'exercice au 30 juin 2020,
- approbation des comptes de l'exercice au 30 juin 2020 et quitus aux administrateurs,
- élection des censeurs.
Conformément aux statuts, tous documents comptables ou administratifs sur lesquels l'assemblée aura à se prononcer seront tenus à la disposition de ses membres au siège social et pourront leur être envoyés par mail, sur simple demande auprès d'OGI-France.

Pour avis
Le Président du conseil d'administration
Alain LE MAOUT.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 7 novembre 2020 il a été constitué une SAS à capital variable dénommée : Foncière Maxime.
Nom commercial : Foncière Maxime.
Siège social : 11, rue Baron-d'Aubigny, 50580 Portbail.
Capital : 125 000 euros.
Capital minimum : 125 000 euros.
Capital maximum : 25 000 000 euros.
Objet : acquisition, location, division, vente, construction et administration de biens et droits immobiliers. Toutes opérations de placement de trésorerie.
Président : la société Skouik Holding, Sasu, sise 11, rue Baron-d'Aubigny, 50580 Portbail, n° 890 702 087 RCS de Cherbourg représentée par Maxime Dufour.
Transmission des actions : actions librement cessibles.
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : tout actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Cherbourg.

SCI LES CARRIÈRES

Société civile immobilière
Au capital de 1 524,49 euros
Siège social :
DONVILLE-LES-BAINS (50350)
Rue de la Passardière
Lieudit «Les Carrières»
RCS Coutances 384 449 146

DISSOLUTION

Par assemblée en date du 5 août 2020, la société susvisée, constituée pour une durée de 99 années à compter du 28 janvier 1992, a décidé sa dissolution anticipée à compter du 9 août 2020, et désigné M. Christian Leproust, demeurant à Granville (50400) 13, allée des Thuyas, en qualité de liquidateur.
Le lieu où doivent être adressées la correspondance et la notification des actes et documents concernant la liquidation a été fixé à Granville (50400), 13, allée des Thuyas.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de Coutances.

Pour avis
Le Liquidateur.

Notre publication adhère à
ARPP
dont elle suit les recommandations
Les remarques concernant une publicité parue dans notre publication sont à adresser au
ARPP
autorité de régulation professionnelle de la publicité
23 rue Auguste Vacquerie
75116 Paris
www.arpp-pub.org
Les remarques concernant les petites annonces classées sont à adresser directement au journal

Concession, DSP

Commune de **Coutances**

Conception et mise en oeuvre de la saison culturelle du théâtre municipal et d'un festival de jazz

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Commune de Coutances, M. Jean-Dominique Bourdin, maire, Hôtel de Ville, parvis Notre Dame, BP 723, 50207 Coutances, tél. 02 72 88 33 72.
Web : http://www.coutances.fr
Objet : délégation par affermage portant sur la conception et la mise en oeuvre de la saison culturelle du théâtre municipal et d'un festival de jazz.
Référence acheteur : ville-2020-08.
Type de marché : services.
Procédure : concession.
Durée de la concession : 60 mois à compter du 1er septembre 2021.
Description : contenu de la délégation : mission de conception et de mise en oeuvre de la saison culturelle du théâtre municipal et d'un festival de jazz.
1. Le projet artistique :
Conception et mise en oeuvre de la saison culturelle du théâtre municipal :
Le théâtre municipal de Coutances est une scène conventionnée : jeune public, jazz et musiques plurielles.
- souhaite d'une programmation pluridisciplinaire, éclectique, visant la qualité, et favorisant l'expression de toutes les formes artistiques avec un nombre minimum de 30 spectacles par an.
Le délégataire se verra attribuer les fonctions de programmateur, organisateur et assurera la mise en oeuvre opérationnelle de la programmation.
Conception et mise en oeuvre d'un festival de jazz :
Le délégataire assurera la programmation, l'organisation et la réalisation d'un festival de jazz, sur une durée minimale de 7 jours.
La préparation et la réalisation du festival devront fortement impliquer les acteurs locaux et notamment s'appuyer sur un réseau de bénévoles. Le festival sera de rayonnement national et international.
2. La mise en place d'actions culturelles :
Le délégataire assurera des actions culturelles concourant à la démocratisation culturelle et à la diversification des publics du théâtre et du festival. Deux cibles sont privilégiées : les publics jeunes et les publics éloignés. Ainsi des actions de médiation culturelle devront être réalisées, en partenariat avec les associations, les structures socio-culturelles, les services municipaux, les établissements scolaires, etc.
La création artistique sera favorisée notamment par des actions auprès des publics et des résidences d'artistes.
3. La gestion des spectacles et la fréquentation :
La commune fixe au délégataire un objectif de bonne fréquentation des spectacles, avec un taux de remplissage significatif. À ce titre, le délégataire assurera, dans le cadre des évènements dont il a la responsabilité :
- la promotion des spectacles et de la programmation,
- la commercialisation des spectacles ainsi que la gestion des réservations,
- l'encaissement des recettes issues des spectacles.
4. Les partenariats :
La saison culturelle du théâtre et le festival de jazz doivent contribuer au développement culturel, social et économique local. À ce titre, le délégataire aura le souci de développer des relations privilégiées avec le tissu économique, social et culturel local.
5. La bonne gestion du bâtiment et des matériels :
Le délégataire est responsable de l'exploitation du théâtre municipal. Il l'exploite sous sa responsabilité dans les conditions qui seront prévues à la convention de délégation de service public.
Classification CPV : principale - 79952100, services d'organisation d'événements culturels.
Délégation :
Conditions de participation :
Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :
Liste et description succincte des conditions :
- lettre de candidature signée,
- pouvoir habilitant le signataire,
- extrait Kbis ou extrait de parution au journal officiel,
- copies des certificats attestant de la régularité de la situation fiscale et sociale ou copie de l'état annuel des certificats reçus,
- attestation sur l'honneur indiquant que le candidat n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-3 du Code du travail,
- si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
Capacité économique et financière :
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :
- déclaration concernant le chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaire concernant l'objet de la présente délégation, sur les trois derniers exercices ou depuis la création de la structure candidate si elle est plus récente,
- extrait des bilans et comptes de résultat des 3 derniers exercices ou depuis la création de la structure candidate si elle est plus récente ou tout autre document permettant de prouver la capacité économique et financière du prestataire.
Référence professionnelle et capacité technique :
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :
- note de présentation du candidat précisant ses motivations, ses aptitudes à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public, ses réseaux internationaux, nationaux et locaux facilitant la mise en oeuvre de l'objet de la délégation,
- moyens humains de l'entreprise,
- références professionnelles et/ou expérience du candidat en matière de gestion et d'exploitation d'un théâtre et d'un festival de musique (ou preuve par tout moyen de la capacité du candidat).
Critères d'attribution :
Remise des offres : 11 décembre 2020 à 12 h 00 au plus tard.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro.
Renseignements complémentaires : sélection des candidats admis à présenter une offre.
Conformément à l'article L.1411-1 du Code général des collectivités territoriales soit :
- les garanties professionnelles et financières du candidat,
- l'aptitude à assurer la continuité du service public,
- l'aptitude à assurer l'égalité des usagers devant le service public.
Les candidats admis à présenter une offre recevront un document définissant les caractéristiques quantitatives et qualitatives des prestations leur permettant de présenter leur projet détaillé.
Dépôt des candidatures uniquement par voie dématérialisée :
http://marchespublicsmanche.fr
Instance chargée des procédures de recours : tribunal administratif de Caen, 3, rue Arthur-Le-Duc, BP 25086, 14050 Caen cedex 4, tél. 02 31 70 72 72, fax 02.31.52.42.17, mèl : greffe.ta-caen@juradm.fr
Envoi à la publication le : 6 novembre 2020.
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur http://marchespublicsmanche.fr

Finances - économie

La médiation obligatoire, clause abusive ?

L'obligation pour un consommateur mécontent de saisir un médiateur avant de saisir éventuellement le juge est présumée abusive, à moins que le professionnel qui l'impose ne puisse prouver le contraire.
Un client mécontent, qui faisait valoir que l'obligation de saisir un médiateur avait pour effet ou pour objet de supprimer ou entraver son droit de saisir la justice, a obtenu gain de cause à la Cour de cassation.
Pour éviter tout reproche, le professionnel doit prouver que la médiation proposée ne crée pas de dépense pour le consommateur et peut être refusée par lui, disait la cour d'appel.
À la différence de l'arbitre, le médiateur n'a pas pour mission de trancher mais seulement d'aider les deux adversaires à trouver une solution à leur litige en rapprochant leurs points de vue et en proposant si possible la base d'un accord.
La Cour de cassation considère que même si le consommateur a coché la case « J'accepte les conditions générales de vente », dans lesquelles figurait cette obligation de médiation en cas de problème, la clause de médiation peut être écartée. Car elle révèle, selon la définition donnée par la loi, un déséquilibre important entre les droits et obligations des parties.
La médiation imposée en l'espèce n'était cependant pas onéreuse et n'empêchait pas, par la suite, le consommateur de saisir le juge en cas d'échec de la conciliation.
Une ordonnance d'août 2015, « relative au règlement extrajudiciaire des litiges de consommation », imposée par une directive européenne, encourage cependant la médiation et la présente comme un avantage pour le consommateur : « Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel » et « à cet effet, le professionnel garantit au consommateur le recours effectif à un dispositif de médiation », expose cette ordonnance entrée en vigueur en 2017.
(Cass. Civ 1, 16.5.2018, H 17-16.197).

Avis administratifs

Communauté d'agglomération SAINT-LÔ AGGLO

Modification du zonage d'assainissement des eaux usées des communes de Saint-Jean-de-Savigny, Saint-Clair-sur-l'Elle et Hebecrevon

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2020-133 en date du 16 octobre 2020, le président de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la modification du zonage d'assainissement des eaux usées des communes de Saint-Jean-de-Savigny, Saint-Clair-sur-l'Elle et Hébécrevon (commune déléguée de Thèreval).
Au terme de l'enquête publique, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil communautaire.
Le siège de l'enquête publique est fixé à Saint-Lô Agglo, CS 43708, 101, rue Alexis-de-Tocqueville, 50008 Saint-Lô cedex.
L'enquête se déroulera dans chacune des mairies concernées et à l'hôtel de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo durant 24 jours consécutifs, du mardi 10 novembre 2020 à 8 h 00 au jeudi 3 décembre 2020 à 12 h 30.
Le dossier mis à l'enquête publique sera consultable :
- dans chaque mairie concernée aux jours et heures d'ouverture suivants :
- mairie de Saint-Jean-de-Savigny : mardi, jeudi, samedi de 8 h 00 à 12 h 00,
- mairie de Saint-Clair-sur-l'Elle : lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 10 h 00 à 12 h 00 et mardi de 9 h 00 à 12 h 00 - 15 h 00 à 18 h 30,
- mairie d'Hébécrevon : lundi et vendredi de 15 h 00 à 18 h 00, mardi, mercredi, jeudi de 8 h 30 à 12 h 30.
- depuis un poste informatique au siège de Saint-Lô Agglo, 101, rue Alexis-de-Tocqueville, 50000 Saint-Lô aux jours et heures d'ouverture habituels :
- du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30,
- le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00.
- sur le site internet de Saint-Lô Agglo :
www.saint-lo-agglo.fr/enquêtes-publiques
La consultation du dossier et la consignation des observations sur le registre devront être réalisées dans le respect des règles sanitaires mises en place pour faire face à l'épidémie de Covid-19, affichées à l'entrée de chaque mairie et de Saint-Lô Agglo.
Chacun pourra prendre connaissance de ce dossier et consigner ses observations, propositions et contrepropositions sur le registre d'enquête déposé dans chaque mairie concernée. Ces dernières pourront également être adressées, avant la clôture de l'enquête publique, par courriel à l'adresse concernée par le projet :
- pour Saint-Jean-de-Savigny :
stjeandesavigny.zonage@gmail.com
- pour Saint-Clair-sur-l'Elle :
stclairsurlelle.zonage@gmail.com
- pour Hébécrevon :
hebecrevon.zonage@gmail.com
Le tribunal administratif de Caen a désigné monsieur Daniel Gohard, retraité du secteur bancaire.
Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public aux dates et heures mentionnées, ci-dessous dans les mairies, pour recevoir ses observations et propositions qui seront consignées dans le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le président de Saint-Lô Agglo :
- mairie de Saint-Jean-de-Savigny : permanence le mardi 10 novembre 2020 de 8 h 00 à 10 h 00 et le jeudi 3 décembre 2020 de 8 h 00 à 9 h 30,
- mairie de Saint-Clair-sur-l'Elle : permanence le mardi 10 novembre 2020 de 10 h 30 à 12 h 00,
- mairie d'Hébécrevon : permanence le jeudi 3 décembre 2020 de 10 h 00 à 12 h 30.
Les permanences seront réalisées dans le respect des règles sanitaires mises en place pour faire face à l'épidémie de Covid-19, affichées à l'entrée de chaque mairie.
À l'issue de l'enquête publique, les registres seront clos par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour remettre son rapport et ses conclusions. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dans chaque mairie concernée et à l'hôtel de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo pendant un an. Ces pièces seront également consultables sur le site internet de Saint-Lô Agglo :
www.saint-lo-agglo.fr/enquêtes-publiques
Des informations sur ce dossier peuvent être demandées direction de l'eau, de l'assainissement et des infrastructures de Saint-Lô Agglo, 101, rue Alexis-de-Tocqueville, CS 43708, 50008 Saint-Lô cedex, par téléphone au 02 14 29 00 20 ou par courriel :
directionEAI-urba@saint-lo-agglo.fr
(mentionner expressément dans l'objet : modification zonage, Saint-Jean-de-Savigny, Saint-Clair-sur-l'Elle ou Hébécrevon).

Autres légales

Me Maxime THOUROUDE
SCP HUET-LEROY, THOUROUDE, VIMOND-ORY
Notaire associé
9, rue Clément-Desmaisons
50400 GRANVILLE

AVIS DE DÉPÔT DE TESTAMENT

Par testament olographe du 23 mai 2003, M. Yves Louis François Gustave Toupet, né à Coudeville-sur-Mer, le 12 décembre 1932, demeurant à Bréhal (50290), 21, rue du Rallye, EHPAD Pereau Lejamtel, célibataire, décédé à Bréhal, le 25 juin 2020, a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Maxime Thouroude, notaire à Granville (50400), suivant procès-verbal en date du 29 octobre 2020, dont une copie authentique a été envoyée au tribunal judiciaire de Coutances.
Les oppositions sont à former en l'étude de Me Maxime Thouroude, notaire associé à Granville (50400), chargé du règlement de la succession.

MARCHÉS PUBLICS :
AUTANT DE PLATEFORMES QUE D'ACHETEURS !!
LACENTRALEDESMARCHÉS.COM
Votre prochain marché est ici
1 SEUL SITE
POUR COLLECTER LES ANNONCES ET LES CAHIERS DES CHARGES

ouest france

Fondateur : M. Paul Hutin Desgrées.
Cofondateur : M. François Desgrées du Loû.
Fondateur du Comité éditorial :
M. François Régis Hutin.

Société « Ouest-France »,
S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 300 000 €.
Siège social : 10, rue du Breil,
35051 Rennes cedex 9.
Tél. 02 99 32 60 00 – Fax 02 99 32 60 25.
www.ouest-france.fr
Facebook.com/ouest.france
Twitter : @OuestFrance

Directeur de la publication :
M. Louis Échelard.

Rédacteur en chef :
M. François-Xavier Lefranc.

Principale associée : SIPA
(Société d'investissements et de participations), contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste (association loi 1901), présidée par David Guiraud.

Membres du Conseil de Surveillance :
MM. David Guiraud, Président,
Michel Camdessus, Vice-Président,
Mmes Christine Blanc-Patin, Valérie Cottereau,
Annabel Desgrées du Loû, Laurence Méhaignerie, Claire Thévenoux.
MM. Denis Boissard, Bruno Frappat,
SIPA représentée par M. Benoît Le Goaziou,
Association Ouest-France Solidarité représentée par M. Paul Hutin.

Membres honoraires :
M. Georges Coudray, M. Jacques Duquesne,
M. François-Xavier Hutin.

Membres du Directoire :
M. Louis Échelard, Président,
M. Matthieu Fuchs,
Vice-Président, Directeur Général,
Mme Jeanne-Emmanuelle Hutin-Gapsys,
M. François-Xavier Lefranc,
M. Philippe Toulemonde.

Bureaux parisiens : 91, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris. Tél. 01 44 71 80 00.

Publicité extralocale : 366 SAS
Tél. 01 80 48 93 66. www.366.fr

Publicité locale : Additi
Tél. 02 30 88 07 72.
www.additi.fr

Commission paritaire n° 0625 C 86666
N° ISSN : 0999-2138.

Impression : Ouest-France, 10, rue du Breil, 35051 Rennes cedex 9 et parc d'activités de Tournebride, 44118 La Chevrolière ; Société des publications du Courrier de l'Ouest, 4, bd Albert-Blanchoin, 49000 Angers.
Imprimé sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni, à partir de 64 à 100 % de fibres recyclées.
Eutrophisation : 0.010kg/tonne.

Tirage du jeudi 12 novembre 2020 : 612 227

Abonnez-vous au PACK FAMILLE 29€/mois au lieu de 51€49
- Le journal papier, chez vous 7j/7
- L'accès aux contenus et services numériques + 4 abonnements à offrir
- Des exclusivités abonnés sur LaPlace

Déjà abonné ?
Gérez votre abonnement sur votrecompte.ouest-france.fr
Appelez un conseiller du lundi au vendredi de 8h à 18h en privilégiant le créneau 12h - 15h

abo.ouest-france.fr ou 02 99 32 66 66 (appel non surtaxé)

automobile
Passez votre annonce
ouestfrance-auto.com
ou 0 820 000 010 (0,15€/mn + prix d'un appel)

Véhicules de loisirs

ACHETE tous CAMPING-CAR, dans l'état, même sans contrôle technique, même gagés, même infiltrés, à partir de 1987 + vintage+ Wesfalia et Karmann. AUTO.LOISIR.49, tél : 06.10.55.55.98.

Simulez votre cote auto gratuitement sur
ouestfrance-auto.com

Voitures de collection

SM Citroen Maserati 1971, , carburateur, Vert Argenté, 1ère main, carte grise, 112 363 km, , suivi entretien Citroen Vendee rénovation, révision et réparation 2018 par Citroen La Roche, factures, 85 000 € à débattre. Particulier, tél : 06 08 21 68 93 curieux s'abstenir.

Achète véhicules 1930 à 1985, américaine, allemande, anglaise, Porsche, Peugeot, Citroën, berline, cabriolet, coupé et break même mécanique non tournante avec intérêt en collection plus Peugeot 407-406-504-505 en essence et tous modèles de Toyota et Mercedès même avec fort kilométrage. Land Rover et Jeep - Bétaillères et Vans Chevaux. Auto.Loisir.49, tél 06.10.55.55.98.